

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0030/2017

**Objet : Circulation alternée et stationnement interdit - Création d'un branchement eau potable**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,  
Considérant qu'un branchement en eau potable doit être réalisé par l'entreprise SUEZ Eau France de Vendôme au lieu-dit « La Vougrerie » à Sargé sur Braye,  
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,  
Afin d'éviter des accidents aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1 :** La circulation sera perturbée à compter du 24 Octobre 2017 et ce pendant la durée des travaux, soit environ 10 jours au lieu-dit « La Vougrerie » à Sargé sur Braye.

**Article 2 :** La circulation sera alternée avec feux tricolores avec empiètement sur chaussée.

**Article 3 :** Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

**Article 4 :** La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise devant intervenir.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Copie certifiée conforme  
Sargé sur Braye, le 23 Octobre 2017

Le Maire,

Jean LÉGER

